



Investir dans des fonds durables pour donner du sens à son épargne

Publié

2 Décembre 2022

Longueur

🕒 4 minute(s) de lecture

Les fonds durables intègrent des critères Environnementaux, Sociaux et de Gouvernance (ESG) dans leur processus d'investissement. Ils permettent en outre aux épargnants de diversifier leurs placements financiers tout en agissant en accord avec leurs convictions.

Investir de manière responsable : derrière [cette démarche en pleine expansion](#), il y a la volonté de la part des investisseurs de donner du sens à leur épargne en combinant performance économique et résilience sur le long terme.

Pour y parvenir, les fonds dits « durables », qui adoptent une telle approche, intègrent des critères Environnementaux, Sociaux et de Gouvernance (ESG) dans leurs choix d'investissement en plus des éléments traditionnels d'évaluation financière (rentabilité, profitabilité, endettement, etc.).

La stratégie d'investissement des fonds durables

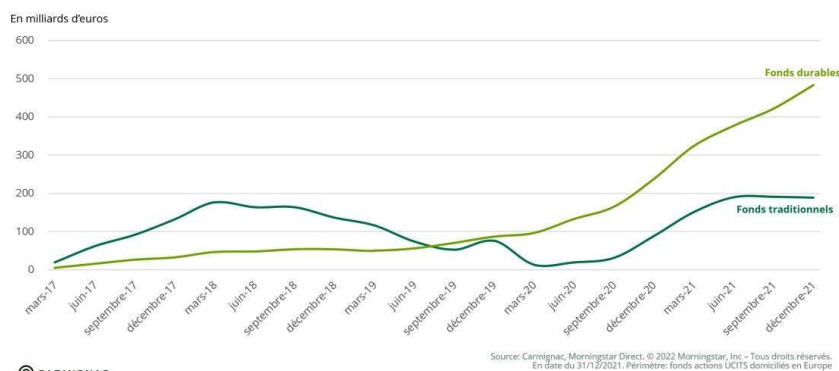
À travers leurs choix, les gérants de ces fonds financent des entreprises ou des États qui contribuent au développement durable. Ils peuvent par exemple décider d'investir dans des entreprises luttant contre le changement climatique ou portant une grande attention à leurs collaborateurs. Ils peuvent également exclure de leur univers d'investissement certains secteurs d'activité, comme l'armement ou le tabac.

Investir dans les fonds durables ne se limite pas à agir en faveur de l'avenir de la planète. Leurs gérants sélectionnent des entreprises qui sont capables d'être performantes économiquement et d'avoir un impact positif soit sur l'environnement, soit sur la société, ou encore sur la manière dont elles sont gérées.

Une démarche plébiscitée par les épargnants

Nombreux sont les épargnants souhaitant que leurs investissements soient en phase avec leurs valeurs et leurs convictions. Les fonds durables investis en actions ont ainsi enregistré 483 milliards d'euros de collecte nette (la différence entre les entrées et les sorties d'argent) sur les cinq dernières années à fin 2021, contre 188 milliards d'euros levés dans le même temps par les fonds traditionnels, selon des données compilées par Morningstar et Carmignac¹.

ÉVOLUTION DE LA COLLECTE NETTE DES FONDS INVESTIS EN ACTIONS



En réponse à cet intérêt croissant, de plus en plus de fonds déploient des stratégies ISR robustes proposant, selon leur thème d'investissement, leur processus et les convictions de leurs gérants, d'investir en fonction de différents enjeux : changement climatique, satisfaction clients et salariés, etc. En parallèle, la [réglementation s'est renforcée dans ce domaine](#), permettant davantage de sensibilisation et de transparence en matière de responsabilité sociale des entreprises.

Un moyen de diversifier son patrimoine et ses investissements

Investir dans les fonds durables offre également la possibilité aux épargnants de diversifier leurs placements. Car le vieil adage « ne pas mettre tous ses œufs dans le même panier » est aussi l'un des principes les plus recommandés et suivis en matière de stratégie patrimoniale.

Afin de sécuriser son portefeuille et d'en optimiser la performance, il est en effet conseillé de panacher les différentes classes d'actifs : actions, obligations... À l'intérieur même de ces catégories, l'investisseur peut affiner le niveau de diversification de ses placements. Il peut souhaiter investir dans différentes industries et/ou zones géographiques, ou encore dans des entreprises de tailles diverses. Avec une dimension supplémentaire : le faire de manière durable.

La performance est au rendez-vous

Si la performance économique reste au cœur de la gestion d'actifs, des études tendent à montrer que les fonds durables ne sont pas antinomiques avec de bons résultats.

Ainsi les gestions sans critères précis de durabilité (fonds dits « Article 6 »²) investies dans des actions à travers le monde ont enregistré entre 2019 et 2021 un rendement annuel de 10,6% net de frais. Un chiffre à comparer aux +13% affichés par les fonds intégrant des objectifs quantifiables en matière d'investissement durable (fonds « Article 9 »²) et +12,5% des gestions promouvant des caractéristiques environnementales et sociales (fonds « Article 8 »²), selon les données à fin mars 2022 de Morningstar et Carmignac³.

Les fonds durables ont en outre prouvé leur résilience en période de crise. D'après le centre de recherche Novethic⁴, au premier semestre 2020, en pleine pandémie de Covid-19, les fonds durables investis en actions ont limité leur repli à -6,5% quand les actions des 600 plus grandes entreprises européennes (Indice STOXX Europe 600) chutaient dans le même temps de 13,5%.



Ce que propose Carmignac

En tant que [gérants actifs](#) et indépendants, notre mandat est de gérer efficacement l'épargne de nos clients sur le long terme. [Investir de manière responsable](#) est intrinsèquement lié à la réalisation de cette mission.

Pour cela

:

nous forgeons nos propres convictions et notre vision de long terme grâce à une [analyse ESG quantitative propriétaire](#), enrichie par les vues de nos experts et des recherches indépendantes ;

nous intégrons l'analyse de critères ESG dans notre processus d'investissement parce qu'elle est indispensable pour atténuer les risques et identifier les opportunités ;

nous engageons le dialogue avec les entreprises dans lesquelles nous investissons pour les encourager à adopter les meilleures pratiques et un modèle de rentabilité plus durable ;

nous collaborons avec les principaux acteurs de l'industrie pour aider à sensibiliser et agir en faveur de l'émancipation, de la qualité du leadership et de la lutte contre le changement climatique ;

nous sélectionnons les entreprises qui contribuent positivement à la société et l'environnement, et excluons de notre univers d'investissement les acteurs qui sont en contradiction avec nos principes et nos valeurs ;

nous évaluons les impacts négatifs de nos investissements sur les trois piliers E, S et G afin de répondre aux principales problématiques liées à l'investissement durable.

Par ailleurs, [90% de nos encours](#) intègrent des caractéristiques environnementales et sociales ou ont un objectif d'investissement durable.

¹Fonds UCITS domiciliés en Europe. La directive européenne UCITS (Undertakings for Collective Investment in Transferable Securities) permet aux organismes financiers de déplacer et de gérer à distance leurs fonds sur l'espace européen à condition de respecter certaines procédures et normes de transparence.

²Le règlement SFDR (Sustainable Finance Disclosure Regulation), en vigueur depuis le 10 mars 2021, oblige les gestionnaires d'actifs et les conseillers en investissement à publier des informations quant à la manière dont le risque est pris en compte en matière de durabilité. Dans ce cadre, ce règlement demande aux sociétés de gestion d'actifs, comme Carmignac, de classer leurs fonds en fonction des objectifs poursuivis, dont notamment trois principaux : l'article 9 pour les produits ayant des objectifs quantifiables en matière d'investissement durable au cœur de leur processus d'investissement ; l'article 8 pour les fonds qui promeuvent les caractéristiques environnementales et sociales ; l'article 6, qui regroupe les fonds sans objectif de durabilité.

³Fonds UCITS domiciliés en Europe. La directive européenne UCITS (Undertakings for Collective Investment in Transferable Securities) permet aux organismes financiers de déplacer et de gérer à distance leurs fonds sur l'espace européen à condition de respecter certaines procédures et normes de transparence.

⁴Indicateur du marché des fonds durables, juin 2020.

Investissement Responsable

Pour vous permettre d'agir concrètement en respectant vos objectifs d'investissement

Découvrez notre gamme de fonds

Informations légales importantes

Ce document est publié par Carmignac Gestion S.A., société de gestion de portefeuille agréée par l'Autorité des Marchés Financiers (AMF) en France, et sa filiale luxembourgeoise, Carmignac Gestion Luxembourg, S.A., société de gestion de fonds d'investissement agréée par la Commission de Surveillance du Secteur Financier (CSSF), suivant le chapitre 15 de la loi luxembourgeoise du 17 décembre 2010. "" Carmignac "" est une marque déposée. "" Risk Managers "" est un slogan associé à la marque Carmignac. Ce document ne constitue pas un conseil en vue d'un quelconque investissement ou arbitrage de valeurs mobilières ou tout autre produit ou service de gestion ou d'investissement. L'information et opinions contenues dans ce document ne tiennent pas compte des circonstances individuelles spécifiques à chaque investisseur et ne peuvent, en aucun cas, être considérées comme un conseil juridique, fiscal ou conseil en investissement. Les informations contenues dans ce document peuvent être partielles et sont susceptibles d'être changées sans préavis. Ce document ne peut être reproduit, en tout ou partie, sans autorisation préalable. Les performances passées ne préjugent pas des performances futures. Elles sont nettes de frais (hors éventuels frais d'entrée appliqués par le distributeur).

CARMIGNAC GESTION, 24, place Vendôme - F - 75001 Paris - Tél : (+33) 01 42 86 53 35 Société de gestion de portefeuille agréée par l'AMF. SA au capital de 15,000,000 € - RCS Paris B 349 501 676 CARMIGNAC GESTION Luxembourg, City Link - 7, rue de la Chapelle - L-1325 Luxembourg - Tel : (+352) 46 70 60 1 Filiale de Carmignac Gestion. Société de gestion de fonds d'investissement agréée par la CSSF. SA au capital de 23 000 000 € - RC Luxembourg B67549